



Commune de
Saint-Martin FR

- **Convocation assemblée communale**
 - **Infos communales**
 - **Invitation à la fête des 10 ans de la fusion**
-

Avril 2014



Commune de
1609 Saint-Martin FR

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Saint-Martin FR
sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 6 mai 2014 à 20h15

à la salle de l'Eglise Evangélique de la Perrausa à Saint-Martin

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 3 décembre 2013**
- 2. Modification des statuts de l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'école du Cycle d'orientation (CO)**
- 3. Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron – Glâne (VOG)**
- 4. Comptes 2013**
 - 4.1 Comptes de fonctionnement
 - 4.2 Comptes d'investissements
 - 4.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - 4.4 Approbation
- 5. Divers**
 - 5.1 Informations sur la modification du carrefour de Fiaugères

Les documents soumis à approbation ne seront pas lus en assemblée. Ils sont à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouvertures, ou sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch

Le Conseil communal

Saint-Martin, avril 2014

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	419'500.90	67'393.40	429'590.00	73'760.00	418'234.55	74'411.35
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	100'118.95		105'700.00		97'859.50	
02	ADMINISTRATION GENERALE	319'381.95	67'393.40	323'890.00	73'760.00	320'375.05	74'411.35
1	ORDRE PUBLIC	121'281.95	96'708.47	123'340.00	88'740.00	134'987.80	114'250.25
10	Police	8'897.15		6'700.00		4'748.45	
12	JUSTICE	2'200.00	101.67	2'500.00		3'349.10	
14	POLICE DU FEU	36'833.40	31'491.10	35'800.00	20'200.00	39'995.55	33'465.05
141	POLICE DU FEU INTERCOMMUNALE	65'115.70	65'115.70	68'540.00	68'540.00	77'785.20	77'785.20
15	MILITAIRE	3'833.70		4'900.00		1'601.80	
16	PROTECTION CIVILE	4'229.30		4'100.00		7'507.70	3'000.00
173	PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	172.70		800.00			
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'197'811.75	90'141.50	1'203'940.00	70'600.00	1'168'186.20	71'679.50
20	ECOLE ENFANTINE	93'667.35		92'900.00		84'995.40	
210	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	679'643.75	6'680.00	686'750.00		656'510.75	
218	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	2'443.80	5'000.00	20'000.00		5'000.00	
219	BUS SCOLAIRE	78'352.50	78'352.50	75'870.00	70'600.00	71'555.50	71'555.50
22	ECOLES SPECIALISEES	139'012.40		147'570.00		142'390.60	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE	10'070.55		10'900.00		9'667.20	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	194'621.40	109.00	169'950.00		198'066.75	124.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	178'114.50	20'975.40	182'300.00	20'000.00	165'492.10	20'000.00
30	CULTURE	43'333.35		45'200.00		46'697.35	
33	Places publiques	28'352.60	975.40	28'200.00		26'017.10	
34	SPORT	96'232.55	20'000.00	97'600.00	20'000.00	83'497.55	20'000.00
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES DE VAC., MAISONS	10'196.00		11'300.00		9'280.10	
4	SANTE	284'934.85	11'056.00	280'400.00	8'000.00	275'179.00	10'486.95
40	HOPITAUX	13'830.60		15'600.00		14'336.50	
41	HOMES MEDICALISES	180'816.55		166'300.00		174'982.60	
44	SOINS AMBULATOIRES	75'724.50		88'500.00		74'206.50	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	14'563.20	11'056.00	10'000.00	8'000.00	11'653.40	10'486.95
5	AFFAIRES SOCIALES	424'483.55	5'921.00	358'165.00	5'900.00	331'316.00	8'731.85
54	CRECHES ET GARDERIES D'ENFANTS	54'753.05		16'000.00		20'222.60	
55	INVALIDITE	220'629.65		224'000.00		215'771.60	
56	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCT. DE LOGEMENTS	2'785.70		2'000.00		2'682.20	
58	ASSISTANCE	146'315.15	5'921.00	116'165.00	5'900.00	92'639.60	8'731.85

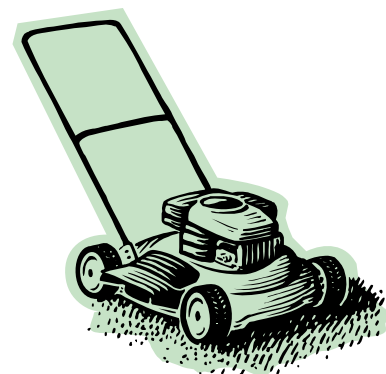
Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	239'719.80	10'032.55	247'410.00	5'000.00	255'722.85	5'239.55
65	TRAFIC REGIONAL	49'162.20	18'347.00	50'900.00	21'000.00	44'808.10	17'907.00
7	PROTECT. ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	406'882.35	364'503.45	371'970.00	344'100.00	398'305.30	331'798.70
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	157'590.25	157'590.25	139'500.00	139'500.00	157'967.95	157'967.95
71	PROTECTION DES EAUX	123'566.85	98'181.20	119'900.00	105'000.00	125'037.10	89'927.05
72	ORDURES MENAGERES	95'215.10	79'742.75	87'100.00	81'350.00	91'206.35	72'134.70
74	CIMETIERE	18'905.75	18'905.75	5'500.00	6'000.00	3'904.00	3'904.00
75	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	2'770.00		1'170.00		1'070.00	
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	8'834.40	10'083.50	18'800.00	12'250.00	19'119.90	7'865.00
8	ECONOMIE	63'316.35	69'394.85	57'500.00	67'800.00	59'038.38	63'437.10
80	AGRICULTURE	592.50	391.50	450.00	250.00	911.00	307.50
81	FORETS	58'429.35	69'003.35	52'550.00	67'550.00	53'876.43	63'129.60
83	TOURISME	4'294.50		4'500.00		4'250.95	
9	FINANCE ET IMPOTS	652'896.45	3'288'920.15	569'300.00	3'075'000.00	825'189.15	3'359'927.55
90	IMPOTS	41'109.45	2'414'041.95	48'300.00	2'212'800.00	49'204.90	2'093'905.40
93	PEREQUATION FINANCIERE		269'251.00		269'250.00		251'098.00
94	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	494'776.70	523'598.85	495'500.00	540'950.00	464'400.60	522'439.95
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS	260'640.45	276'216.00	285'000.00	284'700.00	258'119.45	257'884.25
942	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER		30'974.35	400.00	31'000.00	244.25	30'974.35
943	COMPLEXE COMMUNAL	211'368.80	198'270.00	188'710.00	207'050.00	188'076.65	214'185.35
944	ANCIENNE ECOLE BESENCENS	5'093.60	5'960.00	4'920.00	6'000.00	3'377.35	4'820.00
945	BATIMENT COMMUNAL FIAUGERES	9'406.90	10'050.00	10'170.00	9'200.00	12'604.10	8'900.00
946	BATIMENT EDILITAIRE	8'266.95	2'128.50	6'300.00	3'000.00	1'978.80	5'676.00
99	AUTRES POSTES	117'010.30	82'028.35	25'500.00	52'000.00	311'583.65	492'484.20
	TOTALISATION	4'038'104.65	4'043'393.77	3'874'815.00	3'779'900.00	4'076'459.43	4'077'869.80
	Résultat	5'289.12			94'915.00	1'410.37	

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	36'131.75	50'960.60	92'387.00	40'100.00	19'666.50	45'721.90
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS					132'748.60	29'050.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	10'773.80		400'000.00		253'847.95	
7	PROTECT. ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	49'776.40	16'686.90	276'000.00	163'900.00	25'720.90	22'490.75
8	ECONOMIE	180'852.75	107'731.65	189'000.00	113'400.00		
9	FINANCE ET IMPOTS	300'000.00		605'000.00		111'460.80	424'050.00
	TOTALISATION	577'534.70	175'379.15	1'562'387.00	317'400.00	543'444.75	521'312.65
	Résultat		402'155.55		1'244'987.00		22'132.10

Dépôt de gazons

Certains agriculteurs de la commune qui acceptent de récupérer les gazons nous ont fait part de présence de déchets non compostables tels que bacs à fleurs, plastics, etc..., sur les lieux prévus pour le dépôt de gazons.

Si ces situations devaient se répéter, le Conseil communal se verra contraint de supprimer les dépôts dans la commune et le gazon devra être acheminé à la déchèterie d'Oron.



Taille de haies

Conformément à la loi sur les routes, chaque propriétaire doit veiller à ce que ses haies n'entravent pas la visibilité aux abords des routes. C'est pourquoi, nous demandons à chacun, si besoin est, de procéder à la taille de ses haies.

- les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhausés à moins de 1.65 m' du bord de la chaussée le long des routes publiques
- la hauteur maximale des murs et clôtures implantés à 1.65 m' de la chaussée est de 1 m' dès le niveau du bord de la chaussée correspondante. Au-delà de cette distance de 1.65 m', une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers.



Vidange des piscines

Le trop plein et la vidange de piscines doivent être raccordés à la canalisation des eaux claires. L'installation de désinfection de la piscine sera mise hors service au minimum 24 heures avant la vidange de la piscine. La vidange doit s'effectuer par une vanne 2" au maximum. Les eaux de rinçage du filtre et de nettoyage seront déversées dans la canalisation des eaux usées.



Merci de bien vouloir respecter ces consignes.

Sources et citernes d'eau privées

Prochainement, le Conseil communal va procéder à des contrôles sur les raccordements de sources ou citernes privées d'eau afin de vérifier qu'il n'y ait pas de contact avec le réseau d'eau AVGG.

Merci de bien vouloir réserver un bon accueil à ces personnes !



Forêts

Forestier de la corporation forestière de triage Haute-Veveyse :

M. Christophe Huwiler : ☎ 079 /634.66.10

Garde-faune :

M. François Equey, 1676 Chavannes-les-Forts

☎ 079/409.35.44

Rappel - interdictions

Les feux et dépôts de déchets sont interdits en forêt. Les déchets végétaux doivent être compostés ou déposés à la déchèterie.

La route qui mène au cabanon à pique-nique, à l'entrée du parcours Vita, est interdite à la circulation



Chiens

Avec le printemps, c'est la saison de mise bas des mammifères et des nichées d'oiseaux en forêt. Les nouveau-nés sont bien cachés, mais démunis et les chiens, qui rôdent dans la forêt, peuvent causer la mort prématurée des oisillons. Pour cette raison, le Service des forêts et de la faune rappelle aux détenteurs de chiens que leur animal doit être tenu en laisse en forêt du 1er avril au 15 juillet.

D'autre part, nous vous prions d'utiliser les poubelles « Robidog » prévues pour y jeter les excréments. Les endroits où vous trouverez des « Robidog » au sein de la commune sont les suivants :

Saint-Martin

Courtes-Poses : 1 dans le quartier de villas, 1 vers la place de jeux Rte du Jordil, direction Bois de Villard

Croisée rte de la Perrausa et rte de la Fusion

Besencens : Rte du Village (avant croisée Rte de la Fusion)

Fiaugères : 1 près de l'abri PC et 1 au parcours Vita



Vignettes pour sacs poubelles offerts aux enfants de 0 à 2 ans

Les parents des enfants de 0 à 2 ans peuvent retirer au bureau communal les étiquettes offertes pour les sacs poubelles, soit

4 lots d'étiquettes de 35 litres par année et par enfant



Collecte des ordures ménagères

Points officiels de collectes sur le territoire communal :

- ✓ Salle polyvalente, Saint-Martin
- ✓ Croisée de la rte de Châtel et rte de la Praela, Saint-Martin
- ✓ Croisée rte de Bussigny, Saint-Martin
- ✓ Laiterie, Le Jordil
- ✓ Ancienne laiterie, Besencens
- ✓ Ancienne école, Besencens
- ✓ Abri PC, Fiaugères



Pensez à protéger vos sacs poubelles durant la nuit ! Les animaux les déchiquettent et répandent leur contenu un peu partout.

Repas à domicile

Les personnes âgées ou à mobilité réduite peuvent faire appel au service de repas à domicile organisé au sein de la commune du lundi au vendredi pour un **prix de CHF 13.- par repas**.

Inscription auprès de l'administration communale au 021 907 88 73



Gym aînés

Pour contribuer pleinement au maintien de votre corps et de votre santé, les dames et messieurs, dès 60 ans, sont les bienvenus au cours de gym-aînés donné par Mme Christiane Braillard le **mercredi de 14h00 à 15h00 à la salle polyvalente de Saint-Martin**.

Il est possible de débiter en tout temps sans engagement. Le premier cours d'essai est gratuit. Ensuite une contribution de CHF 5.- par leçon est demandée.



Activités Pro Senectute

Afin d'allier le plaisir d'une rencontre amicale à une sortie en plein air, Mme Evelyn Vial vous attend chaque **lundi à 13h30** au centre du village de Saint-Martin pour une **balade conviviale**.

D'autres activités sont organisées dans le canton. N'hésitez pas à demander le programme d'activités détaillé à Pro Senectute Fribourg 026/347.12.40 ou sur le site www.fr.pro-senectute.ch



HFR Riaz – prise en charge pédiatrique

Le service de pédiatrie de l'HFR a adapté et étendu son offre sur le site de Riaz. Dès à présent, les consultations pédiatriques sont ouvertes du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures.

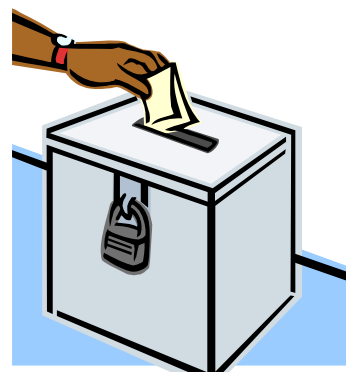
Autre nouveauté à partir du 1^{er} mars 2014, une consultation spécialement dédiée aux adolescents est proposée le mardi après-midi sur les sites de l'HFR Riaz et l'HFR Fribourg.



Vote par correspondance

Comme indiqué sur chaque certificat de capacité civique, le vote par correspondance est possible jusqu'à 1 heure avant l'ouverture du bureau de vote. Ainsi, la boîte aux lettres de l'administration communale est **relevée pour la dernière fois à 10 heures. Ensuite le vote s'effectue au bureau de vote de 11 heures à 12 heures.**

N'oubliez pas de signer votre certificat de capacité civique pour le vote par correspondance, sous peine de nullité !



Infos pratiques

Administration communale
Place du Village 3
Case postale 4
1609 Saint-Martin FR

Téléphone 021 907 88 73
Fax 021 907 72 64
commune@saint-martin-fr.ch
www.saint-martin-fr.ch

Secrétariat	lundi	14h00 - 17h00
	jeudi	09h00 - 11h30 14h00 - 18h30
Caisse	mardi	15h00 – 18h00

Le bureau communal sera fermé du 28 juillet 2014 au 15 août 2014 inclus.

Population au 31 décembre 2013

Besencens : 174 habitants
Fiaugères : 294 habitants
Saint-Martin : 545 habitants

La commune de Saint-Martin FR fête ses 10 ans le 7 juin 2014



Le 1^{er} janvier 2004 naissait la nouvelle commune de Saint-Martin FR à la suite de la fusion des communes de Besencens, Fiaugères et St-Martin.

Pour célébrer cet anniversaire, le Conseil communal a décidé d'organiser une rencontre conviviale à laquelle tous les habitants de la commune sont invités.

Elle se déroulera le **samedi 7 juin 2014 au banc de la fusion.**

Réservez déjà la date, un programme détaillé de la journée vous parviendra ultérieurement !

Une autre façon de marquer cet événement est d'offrir à chaque ménage de la commune un stylo gravé qui est inséré dans l'enveloppe contenant ce document.

**Le Conseil communal se réjouit de vous rencontrer
lors de l'assemblée communale du 6 mai 2014
et vous souhaite de Joyeuses fêtes de Pâques**

